

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19021 - 74ÈME ANNÉE

## Réchauffement climatique

### La montée du niveau de la mer s'accélère, La Réunion en première ligne

**Orages et records de pluie en France, trois milliards de tonnes de glace évaporées de l'Antarctique en 25 ans : ces nouvelles alertes appellent à renforcer la sécurité du littoral. La première précaution, c'est de ne pas y construire. Ce n'est malheureusement pas ce qui se passe à La Réunion.**

Ces dernières semaines, la France a connu d'importantes précipitations. De nombreuses rivières étaient en crue. C'était le résultat de l'accumulation de la pluie sur des sols saturés d'humidité. Plusieurs victimes sont à dénombrer, et les dégâts matériels sont considérables. Une autoroute a été inondée, tandis qu'une rame de RER a déraillé en raison de l'affaissement de la voie. Cela indique que pour ces accidents, les infrastructures et l'aménagement du territoire ne sont pas adaptés à la nouvelle donne climatique.

Interrogé par «Le Parisien», François Jobard a précisé que «la Scandinavie, les Pays-Bas, l'Allemagne ont tous connu leur mois de mai le plus chaud depuis très longtemps. Il a fait plus chaud début juin à Oslo en Norvège (32 °C) qu'à Toulouse (Haute-Garonne)». Il indique aussi que « depuis le début du mois de juin, on a comptabilisé 103 000 impacts de foudre. C'est déjà plus que la moyenne d'un mois de juin entier. Et le mois de mai avec déjà été extrêmement foudroyé avec 183 000 impacts. C'est trois fois plus que la moyenne ! ». Les records de pluie ont été battus partout : «en région parisienne, on a connu une intensité de pluies digne des tropiques avec 36 mm en à peine une heure tombés à Orly (Val-de-Marne). Lundi en Ile-de-France, on a battu tous les records de pluie d'un mois de juin. Il est tombé entre 50 et 100 mm d'eau en 24 heures, soit l'équivalent d'un mois et demi de pluie. C'est considérable». Et

de conclure : «on pense que ces épisodes orageux risquent d'être plus intenses du fait de la hausse des températures. Car plus l'atmosphère est chaude, plus elle contient de vapeur d'eau et plus le contenu en eau précipitable est donc important. Or, depuis le 15 mai, on a systématiquement dépassé les 20 °C à Paris, sans rafraîchissement digne de ce nom, ce qui est inédit pour la saison».

#### «Cette accélération va continuer»

Mais le plus dur est à venir. C'est ce qu'indique une étude parue dans la revue Nature. Depuis 25 ans, l'Antarctique a perdu 3 milliards de tonnes de glace en raison du réchauffement climatique. Pour les 84 scientifiques auteurs de l'étude, plusieurs centaines de millions de personnes sont menacées, et la prévision de l'élévation du niveau de la mer est donc à réévaluer. Selon le chercheur Jerome Moulinot interrogé hier par «France Infos», «Beaucoup d'études scientifiques montrent que ce retrait des glaciers, cette accélération va continuer, elle est inéluctable. Cette région de l'Antarctique a un fort potentiel pour continuer à contribuer fortement à l'élévation du niveau des mers». Et de souligner que «si le phénomène s'emballé, on pourrait avoir une élévation très rapide du niveau des océans. Pas catastrophique dans le sens où ce ne serait pas un tsunami, mais ça impac-

terait directement toutes les populations qui vivent près des côtes, à des altitudes qui sont très basses.

#### Le littoral menacé

Devant ces données scientifiques, et les conséquences du réchauffement climatique en France, on ne peut qu'être inquiet pour La Réunion. En effet, les principaux investissements consentis pour notre île sont concentrés sur le littoral, la zone la plus vulnérable, là où il ne faut plus construire. Et pourtant, la Région est un très bon client de la Banque européenne d'investissement, auprès de qui elle a endetté les Réunionnais pour une improbable route en mer dont la date de livraison ne cesse de s'éloigner. Une écocité de plusieurs dizaines de milliers d'habitants est prévue à Cambaie, une plaine littorale. Cela porte à croire que les responsables de ces décisions pensent que La Réunion est le seul pays au monde qui n'est pas concerné par le changement climatique. Il est temps de se ressaisir avant l'arrivée de la catastrophe.

**M.M.**

## Année internationale des récifs coralliens

# La Réserve Marine rappelle les enjeux et dévoile son plan d'actions

L'évènement initié par les Nations-Unies est parti d'un constat alarmant : 20 % des récifs coralliens ont déjà disparu et 30 % sont menacés, à l'échelle de la planète. Or, le déclin des récifs entraîne non seulement celui des espèces animales et végétales marines, mais menace également les activités humaines et économiques qui en dépendent dans l'eau comme sur le littoral. « Sans barrière naturelle, il n'y a plus rien pour arrêter les vagues. A terme, c'est la disparition des activités nautiques, balnéaires, économiques, touristiques », explique Karine Pothin, directrice de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion (RNMR). Les récifs coralliens et les écosystèmes associés subissent des pressions diverses, naturelles et humaines. « Le braconnage, les surpêches, le piétinement des coraux, mais aussi les pollutions de l'eau, qu'elles soient causées par l'homme ou par les coulées de boues que nous avons eues récemment », énumère la directrice.

Long de 40 kilomètres de côtes - du Cap La Houssaye à Saint-Paul, à la Roche aux oiseaux à l'Etang-Salé - le périmètre de la RNMR est ouvert à diverses activités dans plus

de 90 % de son espace, dont 55 % accessibles à la pêche. Seul 6 % est sanctuarisé. La Réserve Marine est un organe de protection du milieu marin. Son rôle principal est donc de protéger et préserver le récif corallien, afin que l'équilibre marin redevienne ce qu'il était. L'homme faisant partie intégrante de ces environnements, la réserve exerce à la fois un rôle de réglementation des usages, afin d'en tirer des bénéfices socio-économiques, que les usagers puissent profiter des richesses de la Réserve et ainsi offrir un avenir aux activités de pêche (la ressource en poisson dans certains endroits avait fortement diminué avant sa mise en place) et de bord de mer, tout en préservant ces écosystèmes fragiles. Observer le milieu, le protéger, coopérer avec les pouvoirs publics, le tissu économique, les usagers ; jouer son rôle d'alerte auprès des autorités et de police pour verbaliser lorsque nécessaire, sans oublier la sensibilisation de la population, celle des générations futures en particulier, telles sont les grandes missions de la quinzaine d'agents de la RNMR.

En 2017, plus de 8 200 personnes ont été sensibilisées lors des différentes animations proposées

(sentier sous-marin, animations nature, stands) et près de 5 000 scolaires. Autre axe, le GIP a distribué plus de 800 cartes autorisant la pêche professionnelle dans le lagon en 2017. Régulièrement, des réunions d'échanges avec les pêcheurs sont organisées. L'action de sensibilisation doit se poursuivre. Pour faire écho au message délivré par les Nations Unies, qui a déclaré 2018 « Année internationale des récifs coralliens » (IYOR), la Réserve Naturelle Marine de La Réunion met en œuvre un plan d'actions visant à mobiliser la population autour de ces questions. Une manière pour la structure d'appuyer encore sa contribution. Si beaucoup reste à faire, que l'écosystème local est toujours déséquilibré, Karine Pothin estime que le travail engagé depuis plus de 10 ans n'a pas été vain. « Nous voyons les choses évoluer dans le bon sens, les usagers respectent davantage le milieu, les pêcheurs commencent à observer le retour de la ressource. Avec la mobilisation de tous, nous sommes optimistes sur un récif corallien en meilleure santé demain ».

### In kozman pou la rout

## « Park poul, mèm si i pi, sé in roiyome pou lo kok ! »

Ni pé di la plipar zaimo lé kontan z'ot kaz. Lo ra lé kontan son ratir. Bèf i yèm son kaz . Zoizo bélyé i yèm son ni an sokète la paye banbou. Kok i yèm son park ; li shant la dan, li bate son zèl, li mont bann poul, li bèk d'ot kok si néna. Li lé kontan, li mèm lo roi. Nou mèm, nou lé pa kontan nout kaz ? Nou lé pa éré dann nout mézon ksi ni agard bien ? A moins ké nou lé maloki. Mé lé vréaloki i an mank pa. Pou kosa ni di sa ? Pou di, i fo ni kontant anou avèk dsak nou néna. Dann tan nou té kontan avèk nout kaz an paye, papyé zournal kolé par anndan. Alors pou kosa nous ré pi kontan zordi. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

## Edito

# L'ex-patron de Carrefour illustre une réalité évidente du capitalisme

**L**e capitalisme a pour but de creuser les inégalités afin qu'une classe puisse augmenter ses profits en pressurant une autre classe, celle qui produit les richesses. C'est ce qu'illustre la somme considérable que l'ex-patron de Carrefour a touché en quittant cette société.

En cumulant les indemnités, il a touché une prime globale de 17 millions d'euros, plus une retraite s'élevant à 500.000 euros par an jusqu'à la fin de ses jours. Rappelons que l'an dernier, Carrefour a perdu plus de 500 millions d'euros. C'est cette donnée comptable qui a justifié des milliers de licenciements. Mais les victimes sont loin d'avoir été indemnisés à la hauteur du préjudice subi, tandis que le principal décideur a touché lui une indemnité indécente.

Ceci illustre bien une finalité du capitalisme : permettre à une classe sociale de s'enrichir sans limite grâce au pillage des richesses créée par une autre classe. En effet, si on considère que le niveau de retraite de l'ex-patron de Carrefour est fonction de son ancien salaire, comment peut-il justifier avoir produit pour un million d'euros par an ? Au contraire, c'est sous son mandat que le groupe a perdu un demi-milliard en un an. Ce demi-milliard venait des richesses accumulées pendant des décennies par les travailleurs de Carrefour. Et ce sont les emplois des travailleurs qui ont été utilisés pour compenser ces pertes.

Face à ce système, des protections ont atténué les inégalités. Elles sont remises en cause par ce gouvernement, qui les fait sauter une à une. Avec l'application dans le droit français de la directive européenne sur le secret des affaires, ceux qui se risqueront à révéler un scandale tel que la prime de départ de l'ex-patron de Carrefour s'exposeront à de sévères sanctions. Ceci permettra aux bénéficiaires du capitalisme de s'enrichir toujours plus, en toute discrétion, tandis que pour les autres, ce sera toujours la crise, l'austérité et la nécessité de «faire des sacrifices» pour le bien de la société.

*J.B.*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Libre opinion d'André Oraison, Professeur de droit international public

# Plaidoyer pour le partage de Jérusalem entre Israéliens et Palestiniens

**A**fin d'honorer l'une de ses promesses électorales, le président des États-Unis avait déclaré le 6 décembre 2017 qu'il était temps « de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël », marquant ainsi une rupture avec ses prédécesseurs et suscitant, comme on pouvait le craindre, une vague de réprobations dans l'ensemble du monde arabo-musulman<sup>1</sup>. Comme on pouvait également le redouter, l'inauguration de l'ambassade américaine à Jérusalem le 14 mai 2018 – à l'occasion de la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance d'Israël – s'est traduite par un bain de sang dans l'enclave côtière de Gaza. Dès lors que la Communauté internationale considère Jérusalem-Est comme un territoire occupé par Israël en violation du droit international positif, la décision prise par Donald Trump est une tentative grossière de remise en cause de la crédibilité des Nations Unies<sup>2</sup>. Pour l'ONU, la « solution à deux États » avec deux capitales juxtaposées à Jérusalem est la seule façon de régler durablement le différend israélo-palestinien.

Conformément à la résolution 181, adoptée par les Nations Unies le 29 novembre 1947 afin de fixer le statut de la Palestine mandataire, Israël a pu ressurgir le 14 mai 1948, 2 000 ans après sa disparition à l'époque de l'Empire romain. Près de 70 ans après sa résurrection, cet État n'est plus contesté dans son existence et exerce même un leadership régional aux plans économique et militaire. Quant à l'État arabe qui a, lui aussi, été légitimé par la résolution 181 et devait être créé en même temps qu'Israël, il a pris naissance avec retard et sa création reste inachevée. Mais force est de constater qu'il se fortifie sous l'égide des Nations Unies. Dans ce contexte évolutif,

l'État palestinien souverain devra être reconnu par Israël et entrer à l'ONU par la grande porte, comme l'avait souhaité la résolution 181.

Pour tous les observateurs, la sécurité de l'État hébreu est subordonnée à la création, à ses côtés, d'un État palestinien. Mais la « solution à deux États » pour deux peuples vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, proposée par l'ONU dès 1947, nécessite l'arrêt par Israël de l'installation de colonies juives de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La solution onusienne conduit aussi au règlement de la question du retour sur leur terre natale des Palestiniens déportés. Elle implique enfin une reconnaissance mutuelle des deux Parties et notamment la reconnaissance d'un État palestinien souverain par Israël ainsi qu'une volonté pour ces deux entités antinomiques de coexister pacifiquement. Force est néanmoins de constater que ces conditions sont encore loin d'être réunies en raison de l'inflexibilité adamantine des autorités israéliennes.

Sous un autre angle, la résolution 181 est un échec : la ville de Jérusalem n'a pu être dotée d'un statut international car la situation a considérablement évolué sur le terrain en Palestine mandataire depuis 1947. Il faut faire preuve de réalisme : le statut initialement prévu pour l'ensemble de Jérusalem par les Nations Unies est frappé d'obsolescence, dès lors que les forces politiques juives conservatrices et les formations palestiniennes musulmanes radicales ont un dénominateur commun immarcescible : les unes et les autres ont toujours été hostiles à l'internationalisation territoriale de Jérusalem pour maintes raisons, au demeurant antinomiques. De fait, la

question du statut de Jérusalem n'a jamais cessé d'être au premier rang des préoccupations politiques, diplomatiques et juridiques internationales : c'est même le nœud gordien des pourparlers de paix israélo-palestiniens. Parce qu'elle se situe au carrefour de deux nations et de trois croyances, cette ville cristallise des passions incandescentes dont on ne saurait faire abstraction.

Dès lors, si on admet que la communauté israélienne et le monde arabo-musulman accordent la plus haute importance à Jérusalem et si, de surcroît, la « cité de David » ne peut plus être érigée en un « corpus separatum » comme le prévoyaient les Nations Unies en 1947, dans la résolution 181, il est tout aussi évident que Jérusalem ne saurait demeurer la capitale « une et indivisible de l'État d'Israël », dans l'hypothèse où l'on souhaite sincèrement l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient. Battu en brèche, dès 1967, à la suite de la « Guerre des Six Jours », le dogme hébraïque millénaire de l'indivisibilité ou de l'unité de la ville de Jérusalem n'est plus aujourd'hui admissible. Le territoire de l'agglomération hiérosolymitaine devra un jour être partagé par consensus afin d'aboutir à des compromis territoriaux qui tiennent compte équitablement des desideratas des deux principales communautés. convoitée par deux nationalismes, l'un arabe, l'autre juif, Jérusalem a ainsi vocation à abriter deux capitales politiques contiguës : Jérusalem-Ouest doit devenir la capitale de l'État d'Israël et Jérusalem-Est la capitale d'un État palestinien indépendant, à l'exception toutefois de la Vieille ville – la cité « trois fois sainte » – qui, à ce titre, mériterait, avec son enceinte, d'être soumise à un statut particulier. Mais lequel ?

Formulée par une partie des internationalistes, cette restriction mérite quelques suggestions, dès lors qu'elle est implicitement envisagée par les Nations Unies. Après avoir souligné que « toute mesure prise par Israël, Puissance occupante, en vue d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la Ville sainte de Jérusalem était illégale et, de ce fait, nulle et non avenue », l'Assemblée générale de l'ONU se borne en effet à rappeler dans sa résolution 72/15 du 30 novembre 2017, relative à Jérusalem – une recommandation adoptée par 151 voix contre 6 et 9 abstentions – que « tout règlement global, juste et durable de la question de la ville de Jérusalem doit tenir compte des préoccupations légitimes des deux Parties, palestinienne et israélienne, et comporter des dispositions assorties de garanties internationales qui assurent la liberté de religion et de conscience de ses habitants, et garantissent aux personnes de toutes les religions et nationalités l'accès permanent, libre et sans entrave aux Lieux saints ».

Une première solution doctrinale – à notre avis la plus plausible pour des raisons autant politiques que religieuses mais aussi la moins rationnelle – pourrait consister en un partage de souveraineté sur le territoire qui abrite la Vieille ville et les Lieux saints. Réalisé par les deux Parties intéressées par la voie conventionnelle, le partage de la Jérusalem biblique et historique ou Jérusalem stricto sensu entraînerait alors les effets suivants : aux Israéliens les deux quartiers adjacents, l'un arménien et l'autre juif, ainsi que le Kotel ou mur des Lamentations vénéré par les Juifs, et aux Palestiniens, par symétrie, les deux autres quartiers également contigus à majorité arabe, l'un chrétien et l'autre musulman, ainsi que l'esplanade des Mosquées où sont localisés les Lieux saints de l'Islam. Si une telle solution est, certes, concevable, sa concrétisation serait à l'évidence une remise en cause absolue de la résolution 181 qui se prononçait en 1947 pour l'internationalisation territoriale de l'ensemble de Jérusalem sous l'égide

des Nations Unies.

Plus conforme à l'esprit de la résolution 181, une seconde solution doctrinale est concevable. Plus attrayante que la précédente mais aussi plus difficile à mettre en œuvre, elle consiste à envisager une internationalisation territoriale restreinte à la Vieille ville où sont regroupés – dans un ensemble architectural délimité par l'imposante muraille dressée au XVI<sup>e</sup> siècle par Soliman le Magnifique – la plupart des Lieux saints des trois monothéismes abrahamiques : la Basilique chrétienne du Saint-Sépulcre, le mur des Lamentations, principal lieu de culte pour les Juifs, et l'esplanade des Mosquées, haut lieu de prières des Musulmans. C'est l'opinion émise par le juriste Robert Falaize qui se prononce, dès 1958, pour « une internationalisation intégrale de la seule zone des Lieux Saints » de la Vieille ville, une zone démilitarisée, « administrée par un gouverneur et placée sous l'autorité des Nations Unies », comme l'avait suggéré l'ONU en 1947 pour la ville de Jérusalem, envisagée à l'époque lato sensu. Dès lors qu'elle garantirait aux personnes de toutes croyances un accès libre aux Lieux saints, cette solution aurait l'appui des Nations Unies qui ont toujours été attentives, depuis leur création, à la protection des spécificités culturelles de la cité sanctuaire de Jérusalem. Cependant, la viabilité économique d'une entité si exiguë – enclavée entre deux États rivaux et tatillons – ne risquerait-elle pas de surgir très rapidement ? La question mérite d'être posée. Plus encore, une telle solution risque de se heurter à l'opposition déterminée des autorités gouvernementales israéliennes et palestiniennes ainsi que des mouvements les plus extrémistes qui agissent au sein de la communauté juive et de la société arabo-musulmane.

Dans une troisième optique voisine de la précédente mais, cette fois-ci, dans le respect des souverainetés territoriales des États d'Israël et de la Palestine, ne pourrait-on pas imaginer une « internationalisation fonctionnelle » de la Vieille ville ? Cette

solution a été esquissée en 2002 par le professeur Jean-François Dobelle qui n'exclut pas l'idée d'« une gestion commune de cet ensemble » par « Israël et un État palestinien ». L'internationalisation fonctionnelle de la Vieille ville consisterait à mettre sur pied, dans le cadre d'un traité israélo-palestinien, un système de co-souveraineté impliquant une « cogestion » du patrimoine sacré que constitue le centre historique et spirituel de Jérusalem avec un traitement égalitaire pour les trois croyances monothéistes. Au plan juridique, cette solution vise à l'établissement d'un « co-imperium israélo-palestinien » sur la Vieille ville et la création d'une structure adaptée : une commission permanente apte à gérer de façon collégiale le cœur de la cité sainte. La commission israélo-palestinienne aurait ainsi pour objectif de prendre les décisions de nature à garantir aux pèlerins et touristes du monde entier la liberté de religion et un accès libre à tous les Lieux saints de la Vieille ville de Jérusalem, enfin reconnue comme un authentique « patrimoine commun de l'humanité ».

Dans l'hypothèse où un tel régime conventionnel serait établi, garanti et mis en œuvre par l'État israélien et l'État palestinien, la « ville-symbole » de Jérusalem pourrait enfin mériter son nom originaire de « maison de la Paix » comme l'avaient souhaité, il y a maintenant plus de 70 ans, les Nations Unies en adoptant le 29 novembre 1947 la résolution 181. Encore faut-il reconnaître, par réalisme, qu'une telle solution idyllique restera sous le boisseau aussi longtemps que le président Donald Trump – le pyromane de la Maison-Blanche – continuera de souffler sur les braises ardentes du Proche-Orient.

**André Oraison**

1. A. ORAISON, « Quel statut pour la cité sanctuaire de Jérusalem ? », RRJDP, 2017, n° 4.
2. A. ORAISON, « Trump se moque des Nations Unies », Le Quotidien de La Réunion, vendredi 29 décembre 2017, p. 38.

# Oté

## Lyèv avèk tortu-Kalandiyak-dézyèm morso

Shoval i dsan an boi karant. Dann son fonnkèr li pans lo roi i sava rékonpans ali. Si li kontinyé konmsa dann in n'éstan li la fine ariv an-ba dann roiyome zanimò.

L'avé in foi, pou inn bone foi, mésyé lo foi, la manz son foi èk in grinnsèl !

Momandoné shoval i oi in pti pyé zèrb i done zoli flèr blé. Zèrb I kriye ali : "vien aou ! Vien aou ! Moin lé tann, moin lé bon, moin lé zis konm I fo pou ou. Out léstoma lé plin èk manzé sèk. Vien manz amoin si o I vé rogingn lapéti !". Shoval i fini par dir sa lé vré é sirtou san pèrt de tan. Ala li kal anrout, épi li désoun lo pyé d'flèr blé épi li ropran son cours an dsandan.

Mé ala ké li rapèl pi lo nom pyé d'boi bondyé la di ali i fo pa obliyé. Li rode, li rode, li rode é li trouv pa. Momandoné i pass dann son tête kom in zéklèr : éréka ! Moin la trouvé ! Sé Takmaka ! Takmaka, takmaka, takmaka é li bour an dsandan. Ala i ariv dann roiyom zanimò... «Shoval l'arivé ! shoval l'arivé ! ». An vitèss demoun i réini pou oir d'lo Bondyé la anvoyé.

Shoval i done lé zord : «Fouye la koté gro pyé takmaka ! Fouyé mi di azot !»... I fouye, I fouye, mé i trouv pa arien. Shoval lé dépitè, bann zanimò galman. Lo Roi lé bandé an transis. Shoval i gingn son rèss trankil.

Kriké Mésyé ! Kraké Madam ! La klé dann mon posh ! La taye dann out sak !

Li donn sé zord : « Bèf ! alé aou vitman. Alé di Bondyé sak la spasé ! ». Bèf i fons. Li manz zaran an montan. Kan li ariv la port la kaz Bondyé, li di : « an parlan par réspé Bondyé, pou kosa ou la zoué anou in tour konmsa. L'avé poinn lo koté pyé Takmaka ! ». Bondyé i ropran ali, i di : « Kisa la parl azot Takmaka, Moin la di Kalandiak. Sé l'arb voiyazèr.»

Bèf sé d'bouré an dsandan. Li ropète : « Kalandiak ! Kalandiak ! Kalandiak ! ». Konmsa li lé sir pa obliyé. Mé kan li kass i tournant li oi in zoli pti pyé zèrb flèr blé, bien fré, bien vèr, bien bon. Zèrb i di : « Vien manz amoin ! Vien manz amoin pou rotrov l'apéti. Out léstoma lé plin avèk zèrb sèk. Out port fèye i an pé pi.-Porte fèy sé léstoma bèf li konpran kat pyès : la pans, lo boné, lo féyé épi la kayète.-Bèf lé tanté par luil tantan, li fout in kou d'lang. Anvalé lo pti pyé zèrb épi li bour an dsandan.

Mé li l'arète ropète lo nom bondyé la di ali i fo pa obliyé. Li rod, li rod, li rod mèm. Toudinkou i pass dann son tête kom in zéklèr, li souk lo mo a la vol : Takmaka ! Takmaka ! Li ropète lo mo-la ziska an ba dann roiyome zanimò... Kan zanimò la antann inn apré kriyé : « Bèf l'arivé ! Bèf l'arivé ! ». Zot la foulé !

Bèf i done sé zord : "Fouye koté in gro pyé Takmaka la ! Sé la va trouv dolo !". Désèrtin zanimò i fouye. D'ot i atann. I fouye, i fouye, i fouye mèm. I atann, I atann, I atann mèm ! Poinn lo ! Oki d'lo ! Mèm pa in grin ! Bann zanimò lé désu. In pé I di mèm I fo manz bèf la. Li la mèm pa ékout sak Bondyé la di ali. Bèf I pass in move kar d'èr . Rozman I atak pa li pou manjé mé kozman li la gagné a kontanté, mi pé dir azot. Alor lo roi I di : "So kou isi, m'anvoye tortu". Bann zanimò lé désu, désu. Si shoval la pa gégné, si bèf la pa nyabou, zot I kroi in losh konm tortu va réisi ? Somenn proshène nou va ran anou kont par nou mèm.

La pankor fini

Justin